

## **Rapport annuel 2025 sur la mise en œuvre de la politique d'engagement et de vote**

---

Tout d'abord, la Banque Transatlantique Luxembourg a respecté la liste d'exclusion sectorielle mise en place par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a évité d'investir dans l'ensemble des valeurs mentionnées au sein de cette liste.

En ce qui concerne la recherche et l'accès d'informations auprès de fournisseurs de données financières et ESG, BTL a signé des contrats d'accès à la recherche auprès des sociétés de renommées telles que Bloomberg, BNP Paribas ExaneOddo, Raymond James ou encore CM CIC.

La Banque a mis en place un outil de suivi de l'univers ESG, pour toutes valeurs présentes au sein des mandats en Gestion Conseil et en Gestion Discrétionnaire. Les gérants sont en mesure de suivre les notations ESG et de mesurer l'impact durable de chaque société présente au sein des différentes portefeuilles. Pour se faire des développements importants ont été mis en place au niveau du Portfolio Management System (PMS) et un contrat d'accès à la donnée ESG a été signé avec MSCI de manière à alimenter notre PMS. En plus de cela, les gérants de BTL participent de manière quotidienne à des réunions avec les analystes et gérants du groupe afin d'analyser les sociétés de l'univers d'investissement d'un point de vue financier et extra-financier.

En ce qui concerne les droits de vote, BTL n'a pas exercé ces droits lors de l'année et ne fait toujours pas appel à un prestataire externe pour exercer les droits de vote. BTL n'a pas eu à coopérer avec d'autres actionnaires afin de protéger les intérêts des actionnaires.

Pour finir, BTL a continué à appliquer ses politiques de prévention, détection et gestion des conflits d'intérêt. Les collaborateurs ont par ailleurs signé le code de déontologie et se sont engagés à respecter les différentes politiques internes mises en place par le groupe.